



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 17638

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de valoriser le travail étudiant dans les cursus universitaires. Il ressort des statistiques de l'Insee que la proportion d'étudiants qui travaillent est importante puisqu'elle représente 16,9 %. C'est dans ce cadre que le Conseil économique et social présente en 2007 un rapport afin de contribuer à éclairer les pouvoirs publics sur la question spécifique du travail des étudiants. Ainsi, il préconise de prendre en compte le travail étudiant dans le module « projet professionnel », ainsi que de reconnaître sous certaines conditions le travail, au travers de l'attribution de crédits ECTS. Il lui demande s'il ne serait pas judicieux de s'inspirer des propositions du Conseil économique et social afin de faire du travail étudiant un atout.

Texte de la réponse

Les universités sont désormais engagées dans un processus de professionnalisation de leurs formations. Elles s'attachent non seulement à délivrer les savoirs fondamentaux qui sont au coeur de tout enseignement supérieur mais aussi à favoriser l'acquisition des compétences indispensables à l'entrée dans la vie active. À ce titre, la plupart des formations universitaires incluent dans leurs maquettes des unités d'enseignement à visée professionnelle : savoirs pratiques, projets tutorés, stages, module « projet personnel et professionnel », savoirs transversaux (langues vivantes, maniement des outils informatiques) susceptibles d'être réinvestis dans un métier. Dans ce contexte, le travail étudiant constitue un élément important dans la mesure où il mobilise et développe les compétences de l'étudiant salarié. Celles-ci doivent pouvoir être reconnues et validées, notamment au moyen de l'attribution de crédits, dès lors que trois conditions sont réunies : la maquette de la formation intègre cette activité dans l'un des parcours ; le travail en question contribue, par une ou plusieurs de ses dimensions, à l'acquisition des connaissances ou compétences définies dans les objectifs de la formation ; il se traduit de la part de l'étudiant par la production d'un document (rapport, étude, etc.) ou par une épreuve qui fait l'objet d'une évaluation universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17638

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1539

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4043